

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse



7.5.7 – Autres subventions

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 18 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq
Et le dix-huit juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 12 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2025_06_08****Objet : Aménagement du site de La Ferraille Sud-
subvention supplémentaire****Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLÉGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, Mme Amandine APPLANAT, M. Bruno GANDON, M. Patrick ZAMBELLI M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Julien BRÉMOND, Mme Élodie BOFFELLI, M. Claude COMMÈRES, M. Stéphane CLAUDON

Absents : Mme Angéline LEROUX, Mme Aurélia PISANI, Mme Ève GALLAS

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération 2022/019 du 12 avril 2022, l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) « GRAND DELTA HABITAT » est l'opérateur, maître d'ouvrage de l'aménagement de logements sur le site de « La Ferraille Sud ».

Il s'agissait de la réalisation de 15 logements collectifs sociaux pour une surface minimale habitable de 945 m² et de 15 places de parking ainsi que de la création de 10 lots à bâtir avec places de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle également que par cette même délibération du 12 avril 2019, le conseil municipal a alors approuvé le versement d'une subvention d'investissement à « GRAND DELTA HABITAT » à hauteur de 150 000 euros sur la base du projet mentionné plus haut.

Aujourd'hui, « GRAND DELTA HABITAT » a modifié le projet qui se décompose désormais comme suit : 17 logements collectifs sociaux pour une surface minimale habitable de 941 m² et de 17 places de parking.

Cette réévaluation du projet représente un coût supplémentaire important. Dans une démarche d'accompagnement de cette opération d'aménagement que la commune appelle de ses vœux, il est proposé aux membres du Conseil municipal de s'engager à inscrire une subvention d'investissement supplémentaire de 150 000 euros au budget primitif de l'année 2026, soit un engagement global de la commune à hauteur de 300 000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2311-1 et suivants relatifs aux budget et comptes,

Vu la délibération 2022/019 du 12 avril 2022 portant notamment sur la désignation de l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) « GRAND DELTA HABITAT » comme opérateur,

Vu le budget principal 2025 ;

Vu la Commission communale finances réunie le 11 juin 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

S'ENGAGE à inscrire une dépense à hauteur de 150 000 euros au budget 2026 dans le cadre de son soutien financier à ce projet d'aménagement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

Vote : Pour : **20**
Contre : **0**
Abstention : **6** (M. Franck PETIT, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAUDON, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Mazan dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.